



## Engagement chez boygues sans contrat

Par **chrystele44**, le **18/07/2011** à **08:28**

Bonjour,

Je me suis rendue le Lundi 04 Juillet dans une boutique The Phone House afin de me renseigner des offres Tout en un Idéo de Bouygues Télécom.

Pour connaître le montant total de cette offre, le vendeur m'a demandé ma pièce d'identité, un chèque annulé ainsi qu'un rib pour qu'il puisse rentrer les informations sur son logiciel.

Après plusieurs heures d'attente, le vendeur m'annonce qu'il a un soucis informatique et qu'il ne peut donner suite à ma demande. Je lui demande d'annuler la démarche et je pars du magasin sans avoir vu ni signer de contrat.

Le lendemain ce même vendeur m'appelle pour m'annoncer que mon numéro a bien été porté auprès de Bouygues Télécom. Je lui demande d'annuler à nouveau cette démarche étant donné que je ne suis absolument pas d'accord et que je n'ai rien signé. Celui-ci n'entendra rien et refusera d'annuler quoi que se soit.

Le même jour j'ai appelé Bouygues Télécom pour leur expliquer ma situation et leur demander de tout annuler (puisque je n'ai pas signé de contrat ni reçu de carte SIM pour ce nouvel opérateur). Le conseiller, après ma demande, m'assure que l'offre mobile et internet ont bien été annulés.

Le Jeudi 7 Juillet suite à la réception d'un courrier de Bouygues Télécom m'annonçant mon engagement à une offre Forfait Neo 4 éco 21-8h (2h) +Bbox, j'appelle de nouveau le service client Bouygues Télécom pour m'assurer que ma demande de résiliation a bien été prise en compte. Le conseiller m'affirme que oui, tout à bien été annulé.

Mardi 12 Juillet je reçois un texto d'SFR m'informant que mon numéro sera porté le 13/07/11. Je contacte de nouveau le service client de Bouygues Télécom qui m'annonce que seule la résiliation de l'offre Bbox a été effectuée et qu'ils ne peuvent annuler la portabilité.

Je me retrouve donc aujourd'hui engagée chez Bouygues Télécom sans avoir souscrit à aucune offre, sans avoir signé de contrat et sans avoir reçu de carte SIM.

A priori Bouygues accepte d'annuler l'offre et de prendre en charge les frais de résiliations. Néanmoins j'ai perdu un mois de mon ancien forfait, je suis restée plus de 10 jours sans téléphone et j'ai perdu mon ancien numéro.

Que puis je faire contre la boutique THE PHONE HOUSE?

Par **pat76**, le **18/07/2011** à **15:20**

Bonjour

Vous envoyez une LRAR au responsable de la boutique Phone House, en lui indiquant que vous le mettez en demeure de vous adresser au plus tard une copie du contrat que vous auriez signé dans sa boutique le (date) avec des vendeur.

Vous lui expliquez la situation et vous demande à ce que Phone House vous rembourse les frais du préjudice que vous subissez.

Par ailleurs, comme vos n'avez pas signé de contrat, Bouygues ne pourra en aucune manière vous facturer quoique ce soit.

Vos garderez une copie de votre lettre

Par **pat76**, le **19/07/2011** à **16:50**

Bonjour

Méfiance avec le site Mymoloss, tout n'est pas gratuit comme annoncé.